

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE  
PHARMACIE CENTRALE DES HOPITAUX

DIRECTION GENERALE

Siège Social : 11, Route de Wilaya, Oued Smar, BP 354 -Dar El Beida, Alger  
Tél. 023 92 05 10/11/12/13 Fax : 023 92 05 15



## ERRATUM N°01

A l'Appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacité minimales  
N°03/2021 Relance Après l'infructuosité de l'AONO N° 04/2020

### **PROJET : Réalisation d'un dépôt de stockage des produits pharmaceutiques à Biskra**

En application de l'article 13 portant « **Modification du cahier des charges** » afférent à l'appel d'offres national Ouvert N°03/2021 qui stipule que :

« La PCH peut à tout moment avant le dépôt des Offres et pour tout motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie de rectificatifs le cahier des charges.

La modification sera notifiée par écrit à tous les soumissionnaires qui auront retiré le cahier des charges »

#### **Nous vous informons des modifications suivantes :**

#### **A- Cahier des prescriptions spéciales :**

##### **Article 01 : Objet du cahier des charges**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions de réalisation d'un dépôt de stockage de produits pharmaceutiques à Biskra conformément aux bonnes pratiques de stockage et de distribution, **en lot unique**.

##### **Au lieu de :**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions de réalisation d'un dépôt de stockage de produits pharmaceutiques à Biskra conformément aux bonnes pratiques de stockage et de distribution.

##### **Article 28 : Sous-traitance**

Le cocontractant ne peut, sans l'accord écrit du contractant, sous-traiter une partie du marché. La partie concernée par la sous-traitance est la partie **CES**, et le montant de la sous-traitance ne doit dépasser en aucun cas **30%** du montant du marché.

La sous-traitance ne sera permise qu'avec une entreprise qualifiée et ayant des références professionnelles et des moyens conformes aux tâches à sous traiter.

##### **Au lieu de :**

Le cocontractant ne peut sans l'accord écrit du contractant sous-traiter une ou plusieurs parties du marché.

La sous-traitance ne sera permise qu'avec une entreprise qualifiée et ayant des références professionnelles et des moyens conformes aux tâches à sous traiter.

## **B- Bordereau des Prix Unitaires et Devis Descriptif, Quantitatif et Estimatif :**

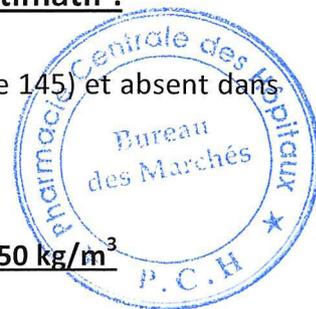
1) Article 02.00.06 : Béton armé pour dalle pleine : Article existant dans le BPU (page 145) et absent dans le DQE (page 194).

**Article à supprimer, c'est un article inexistant,**

**Corriger la numérotation du BPU et DQE de 02.00.06 à 02.00.10**

**Corriger l'article 02.00.05 du BPU suivant le DQE comme suit : Béton armé dosé à 350 kg/m<sup>3</sup>**

**Le reste de l'article sans changement**



2) Article 06.05.01 A : F/P Luminaire à LED solaire 15A monté sur cross 100\*100: Article existant dans le DQE (page 198) et absent dans le BPU (page 150).

**Article à rajouter dans le BPU comme suit : FP de luminaire à LED solaire 150W monté sur cross 100x100 y compris fixation, raccordement aux fils et toutes sujétions de bonne exécution**

3) Article 06.05.02 A: F/P Candélabre H:5 m avec double luminaire à LED solaire 150 W, Article existant dans le DQE (page 198) et absent dans le BPU (page 150).

**Article à rajouter dans le BPU comme suit : F/P de candélabre H= 5m avec double luminaire à LED solaire 150w y compris fixation, raccordement aux fils socle et toutes sujétions de bonne exécution**

4) Article 06.08.04 A: Dans le BPU: F/P Boite de dérivation apparente étanche DIM 150\*150 (page 152) et dans le DQE : F/P Boite de dérivation apparente DIM 100\*100 (page 200).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suit : Boite de dérivation apparente DIM 150\*150**

5) Article 06.08.05 A : Dans le BPU: F/P Boite de dérivation encastrable DIM 150\*150 (page 152) et dans le DQE : F/P Boite de dérivation encastrable DIM 100\*100 (page 200).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suit : Boite de dérivation encastrable DIM 150\*150**

6) Article 10.00.02 : Dans le BPU : F/P et raccordement de vannes d'isolement DIAM I5 (page 162) et dans le DQE : F/P et raccordement de vannes d'isolement DAM 20 (page 206).

**Corriger le BPU suivant le DQE comme suit: F/P et raccordement de vannes d'isolement DAM 20**

7) Article 10.00.12 : Dans le BPU: F/P de distributeur à vannes (page 162) et dans le DQE: F/P de nourrisse à eau (page 206).

**Distributeur et nourrisse sont des synonymes**

8) Article 11.00.11 A: Dans le BPU: F/P Câble électrique 4\*50 mm<sup>2</sup> (page 164) et dans le DQE : F/P Câble électrique 4\*90 mm<sup>2</sup> (page 208).

**Corriger le BPU suivant le DQE F/P Câble électrique 4\*90 mm<sup>2</sup>**

9) Article 12.01.02: Dans le BPU: Remblais en TVO (page 168) et dans le DQE: Remblais en TUF (page 210).

**Corriger le BPU suivant le DQE comme suit : Remblais en TUF exécutés à l'engin mécanique comprenant étalage par couches successives soigneusement arrosées et compactées ainsi que toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel.**

10) Absence de l'article 12.02.03 du BPU et du DQE. **Erreur de numérotation**

11) Article 12.03.01 : Dans le BPU: F/P D'une couche de fondation en TVO (0/40) (page 168) et dans le DQE : F/P D'une couche de fondation en TUF (0/40) page 210).

**Corriger le BPU comme suit: Fourniture et pose d'une couche de fondation en TUF (0/40) ép. 30cm** comprenant la fourniture du matériau, le transport à pied d'œuvre, la main d'œuvre, l'épandage à la niveleuse pour obtenir des surfaces planes, l'arrosage, le compactage et autres sujétions de bonne exécution.

12) Article 12 03 02 Dans le BPU: F/P De dallage des tordoirs et allées en béton (page 168) et dans le DQE : F/P Revêtement des plates formes en pavé autobloquant (page 210).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suit : Fourniture et pose de dallage des trottoirs et allées piétons en béton dosé à 250kg /m3. Quantité 1 022,00 m2**

13) Article 12-03-03 Dans BPU: F/P Revêtement des plates formes en pavé autobloquant (page 169) et dans le DQE: F/P Des bordures de trottoir en béton moulé (page210).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suit :** F/P Revêtement des plates formes en pavé autobloquant

14) Article 12 03 04 Dans te BPU -F/P Des bordures de trottoir en béton moulé (page 169) et dans le DQE : F/p Bordurettes en béton (page 210).

**A corriger le DQE suivant le BPU comme suit :** F/P des bordures de trottoir en béton moulé préfabriqué de type T2

15) Article 12 03 05: F/P Bordurettes en béton Article existant dans le BPU (page 169) et absent dans le DQE (page210). ).

**Corriger le DQE suivant suivez le BPU comme suit :** F/P des bordurettes en béton

16) Article 12 03 06; Réalisation de caniveaux de trottoir en béton moulé préfabriqué; Article existant dans le BPU (page 169) et absent clans le DQE (page 210).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suit :** Réalisation de caniveaux de trottoir en béton moulé préfabriqué de type CS3

17) Article 12 07 05 : Dans te BPU; Remblais en TVO (page 170) et dans te DQE; Remblais en TUF (page 210).

**Corriger le BPU comme suit:** Remblais en TUF exécutés à l'engin mécanique comprenant étalage par couches successives soigneusement arrosées et compactées ainsi que toutes sujétions de main d'œuvre et de matériel.

18) Erreur dans la numérotation des articles du lot ETANCHEITE au niveau du DQE ; articles 16.06.01-16.06.02-16.06.03-16.06.04 au lieu et place de 16.05.05-16.05.09-16.05.10-16.05.11 (page 220).

**Corriger la numérotation du DQE suivant celle du BPU**

19) Article 16.06.04: Dans le BPU: F/P De descente d'eau pluviales en PVC Diamètre 100 mm (page l89) et dans le DQE : F/P De descente en Zinc (page 220).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suit:** Fourniture et pose de descente en PVC Diamètre 110 mm

20) Erreur dans la numérotation des articles du lot ELECTRICITE au niveau du BPU : articles 17.04.00 à 17.04.09 au lieu et place de 17.03.00 à 17.03.09 (page 191).

**Corriger la numérotation du BPU suivant celle du DQE**



21) Article 17.04.07 : Dans le BPU: F/P Piquet de mise à la terre (page 191) et dans le DQE: F/P de barrette de coupure de terre (page 222). ).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suit: FP de piquet de mise à la terre, y compris toutes sujétions de mise en œuvre**

22) Article 17.04.08: Dans le BPU: F/P de barrette de coupure (page 191) et dans le DQE; F/P Piquet de mise à la terre (page 222).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suit: FP de barrette de mesure et de coupure de terre y compris main d'œuvre et toutes sujétions de bonne exécution**

23) Article 17.06.02 ; Dans le BPU; F/P Grille métallique en fer plat (page (192) et dans le DQE : F/P de grille de ventilations avec profilés, cornières et grillage à mailles (page 222).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suite: Fourniture et pose de grille métallique en fer plat de ventilation avec profilés, cornières et grillage à mailles, y compris pré-cadre, paumelles, serrures, butoir, guide de fermeture, couvre-joints et toutes sujétions. DIM : 80 cm x 50 cm (homologué SONELGAZ)**

24) Article 17.07.02 : Dans le BPU : Peinture vinylique intérieure en 03 couches (page (192) et dans le DQE : Peinture à base de vinyle appliquée en 02 couches sur murs intérieurs et sous plafonds (page 222).

**Corriger le DQE suivant le BPU comme suite: Peinture à base de vinyle appliquée en trois couches sur murs intérieurs et sous plafonds**

Aussi, nous informons l'ensemble des soumissionnaires intéressés par cet Appel d'Offres, que la date limite de dépôt des offres prévue le 01/06/2021 à 10H00 est prorogée au 15/06/2021 à 10H00.

Les soumissionnaires ayant retirés le cahier des charges sont invités à se rapprocher du Bureau des Marchés de la Pharmacie Centrale des Hôpitaux sis à 11, Route de Wilaya, Oued Smar, BP 354 Dar El Beïda, Alger, pour le retrait des pages modifiées avant le dépôt des offres.